

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 juillet 2024 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée

ABSENCES :

Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Gina Tremblay, directrice de la Culture, des Sports, des loisirs et du développement social;
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste 21 du Service de police
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants et présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents.

10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1200, avenue McGill College : méthode de calcul de la superficie maximale d'affichage, obstruction d'une baie vitrée par l'enseigne d'un établissement et installation d'une enseigne en saillie sur une façade ne comportant pas l'entrée principale d'un établissement (40.14) – aucune intervention

- 429 et 435 à 441, De La Gauchetière Est : hauteur minimale de 2 étages pour une partie du bâtiment (vestibule) (40.15) – aucune intervention

10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 700, rue Wellington : un usage « restaurant » (40.16) – aucune intervention

- 1000, avenue Papineau : un usage « occupation événementielle » (40.17) – aucune intervention
- 1000, rue de la Gauchetière Ouest : un usage « parc de stationnement public intérieur » (40.18) – aucune intervention

CA24 240281

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juillet 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

13 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 10 questions écrites

Nom du demandeur et objet de la question

Anthony Arnaud

- propreté, sécurité et vandalisme - sur Saint-Christophe
- système administratif défaillant

Guy Plante

- vente des immeubles dans les territoires occupés en Cisjordanie

Jean Duval

- mise en candidature de l'élection municipale
- commission sur l'itinérance

Daniel Thiffault – **dépôt de documents**

- AirBnb
-

CA24 240282

Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 28, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678006

Awatif Mahdi
- évictions et travaux sans permis

Flavie Audet
- travaux sans permis

Samuel Vanzin
- projet immobilier au sud d'Émilie-Gamelin
- projet de construction sur le terrain de Radio-Canada

Guy L'Italien – **dépôt d'un document**
- sécurité de la classe moyenne

Carl Saint-Denis
- église Saint-Eusèbe-de-Verceil

Jean-Christophe Bagouet
- règlement des parcs

La conseillère Vicky Grondin s'absente momentanément.

Romain Bédard-Roux
- construction résidentielle et code du bâtiment – **dépôt de documents**

Wissal Elhachimi
- intervention du SPVM (dimanche soir au centre-ville)

Benoit Guillette
- statues au square Victoria et sur le campement de l'université McGill

Mathieu Morand
- marquage au sol sur le boulevard De Maisonneuve (entre Fullum et De Lorimier)

Retour de la conseillère Vicky Grondin.

Madame la mairesse s'absente momentanément.

Laurent Birembaux
- virage à droite sur Papineau depuis Ontario

Kirsten Fenton
- itinérance dans l'arrondissement et parc à chiens

Timothy Fisher
- patrimoine bâti (église Saint-Eusèbe-de-Verceil)

Olivier Vallerand
- inondations (De Rouen et Wurtele)

Chloé Grondeau
- église Saint-Eusèbe-de-Verceil

David Betito – **dépôt d'un document**
- problème de couvercle d'égout

Marie-Claire Lemieux – **dépôt de documents**
- circulation sur l'avenue Gascon

Roland Garuli
- formulaire pour l'exposition d'œuvres à la place Jacques-Cartier

Rodrick Gallois
- démantèlement du square Victoria

10.06 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA24 240283

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240284

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678037

CA24 240285

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678038

CA24 240286

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 19 juin 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1242678039

CA24 240287

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 juin 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 26 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1242678040

CA24 240288

Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Communauté Compatissante Montréal, en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par l'organisme Communauté Compatissante Montréal en vertu de la Politique d'accès au soutien de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Communauté Compatissante Montréal

B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1241920003

CA24 240289

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240290

Accorder deux contrats à Élagage Prestige inc., respectivement pour des services d'élagage post-verglas en rue (lot 1) et en parcs (lot 2), pour une période de 4 mois - Autoriser une dépense maximale de 417 959,99 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20534 – 1 soumissionnaire conforme)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder deux contrats à Élagage Prestige inc., seul soumissionnaire conforme, respectivement pour les services d'élagage en alignement de rue (lot 1), et en parcs (lot 2), pour une période de 4 mois, aux prix de sa soumission, et autoriser les dépenses maximales pour les sommes de 200 458,91 \$ et 179 504,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20534;

D'autoriser une dépense de 20 045,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le (lot 1);

D'autoriser une dépense de 17 950,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le (lot 2);

De procéder à une évaluation du rendement de Élagage Prestige inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1249522006

CA24 240291

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de planage de la chaussée dans différentes rues locales (PCPR - 2024, asphaltage en régie) - Autoriser une dépense totale de 341 727,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-012 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage de la chaussée dans différentes rues locales, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 262 867,34 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-012;

D'autoriser une dépense de 52 573,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 26 286,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1246937004

CA24 240292

Accorder un contrat à Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada Inc., pour l'exécution de travaux de conduites d'eau, d'égout et de voirie dans le boulevard De Maisonneuve entre de Lorimier et Parthenais - Autoriser une dépense totale de 6 333 651,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-011 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

Accorder un contrat à Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de conduites d'eau, d'égout et de voirie dans le boulevard de Maisonneuve entre De Lorimier et Parthenais au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 4 389 682,26 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-011;

D'autoriser une dépense de 877 936,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 1 066 032,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 6 365 039,28 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1246937005

CA24 240293

Accorder un contrat à Construction Momentum inc., pour des travaux de restauration d'éléments de granit pour la place des Festivals du Quartier des spectacles - Autoriser une dépense totale de 353 749,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-013 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Construction Momentum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de restauration d'éléments de granit pour la place des Festivals du Quartier des spectacles aux prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 263 850,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (VMP-24-013) ;

D'autoriser une dépense de 52 770,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 23 936,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'autoriser une dépense de 13 192,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1248962003

CA24 240294

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2026, avec PME MTL Centre-Ville, pour le projet de Fonds d'initiatives locales et accorder une contribution financière de 400 000 \$ dans le cadre de la stratégie Centre-Ville

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et PME-MTL Centre-Ville pour le projet de Fonds d'initiatives locales;

D'accorder une contribution financière totale de 400 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, soit un montant de 300 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service du développement économique et un montant de 100 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de l'arrondissement Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1242840004

Retour de madame la mairesse.

CA24 240295

Autoriser une affectation de surplus de 881 533,06 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » - Autoriser une dépense totale de 2 727 492,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP 24-010 - 7 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 881 533,06 \$, net de ristournes;

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle la ligne verte, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 2 149 993,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-24-010;

D'autoriser une dépense de 322 499,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 255 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1246164003

CA24 240296

Amender la résolution CA24 240166 afin d'autoriser une dépense additionnelle de 13 797 \$, taxes incluses, à MU, à titre de montant pour travaux supplémentaires dans le cadre du projet du Passage des Solidarités, majorant la dépense maximale à 186 259,50 \$, taxes incluses

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240166 à sa séance du 7 mai 2024, autorisé une affectation de surplus de 157 481,25 \$, net de ristournes et accordé un contrat de 172 462,50 \$, taxes incluses, à MU, candidat lauréat de la demande de proposition du Passage des Solidarités, pour la réalisation d'une maquette conceptuelle finale, puis la réalisation et l'entretien de deux murales sous le passage inférieur Berri-Sherbrooke, et approuvé la convention à cette fin;

Attendu que l'Arrondissement a décidé d'augmenter la superficie des murales :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'amender la résolution CA24 240166 afin d'autoriser une dépense additionnelle de 13 797 \$, taxes incluses, à MU, à titre de montant pour travaux supplémentaires dans le cadre du projet du Passage des Solidarités, majorant la dépense maximale à 186 259,50 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1245476002

Absence momentanée du conseiller Robert Beaudry.

CA24 240297

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 16 860 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ au Jardin communautaire des 50 citoyens ;
- 500 \$ à l'Association du Jardin communautaire Ste-Marie ;
- 5 000 \$ à l'Espace LGBTQ+ ;
- 3 360 \$ à l'Initiative communautaire de renforcement des capacités (ICRC) ;
- 2 300 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud ;
- 200 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud ;
- 3 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie ;
- 2 000 \$ à la Convention internationale des cultures urbaines;

D'imputer cette dépense totale de 16 860 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1245601001

CA24 240298

Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2027, avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal pour la location de ses plateaux sportifs, autoriser une dépense maximale de 141 400,57 \$ taxes incluses pour l'année 2024, prévoir les sommes requises au budget pour les années 2025, 2026, 2027 et autoriser une dépense maximale de 848 403,42 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention d'une durée de trois ans avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de ses plateaux sportifs, pour un maximum de 848 403,42 \$, taxes incluses;

D'autoriser à cette fin pour 2024, à même le budget de fonctionnement, une dépense maximale de 141 400,57 \$, taxes incluses;

De prévoir les sommes requises aux budgets soit 282 801,14 \$, taxes incluses, pour chacune des années 2025, 2026 et 141 400,57 \$, taxes incluses pour 2027;

D'imputer cette dépense totale de 848 403,42 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1246753003

CA24 240299

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec le Comité social Centre-Sud inc. pour la réalisation d'activités d'intervention sociale et d'éducation populaire dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et accorder une contribution totale non récurrente de 21 921 \$, incluant les taxes si applicables

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec le Comité social Centre-Sud inc. pour la réalisation d'activités d'intervention sociale et d'éducation populaire dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

D'accorder une contribution totale non récurrente de 21 921 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1245179008

CA24 240300

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240301

Approuver la convention, se terminant le 15 octobre 2024, avec Studio ZX pour le projet « Village pour Tous.tes » visant à créer dans l'espace publics, des lieux d'échange, de rencontres et de sensibilisation à la réalité des personnes trans - Accorder, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social, une contribution de 10 900 \$, incluant les taxes si applicables

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 15 octobre 2024, avec Studio ZX pour le projet « Village pour Tous.tes » visant à créer dans l'espace publics, des lieux d'échange, de rencontres et de sensibilisation à la réalité des personnes trans;

D'accorder, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social, une contribution de 10 900 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1245179009

CA24 240302

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill pour la réalisation d'une étude des besoins d'espaces communautaires dans le district de Peter-McGill dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 20 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Table Inter-Action du quartier Peter-McGill pour la réalisation d'une étude des besoins d'espaces communautaires dans le district de Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1249853002

CA24 240303

Approuver la convention, se terminant le 1^{er} novembre 2024, avec le MEM - Centre des mémoires montréalaises, pour le projet Exposition extérieure dans le Quartier chinois et accorder une contribution financière de 5 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 1^{er} novembre 2024, avec MEM – Centre des mémoires montréalaises;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique central.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1242840016

CA24 240304

Approuver la convention, se terminant le 28 juillet 2024, avec la Fondation JIA, pour le projet Festival Queer dans le Quartier chinois et accorder une contribution financière de 5 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 28 juillet 2024, avec La Fondation JIA ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique central.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1242840012

Retour du conseiller Robert Beaudry.

CA24 240305

Approuver la convention, se terminant le 21 juillet 2024, avec la Table Ronde du Quartier chinois, pour le projet Journée du Quartier chinois et accorder une contribution financière de 4 900 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 21 juillet 2024, avec La Table Ronde du Quartier chinois;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 4 900 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique central.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1242840013

CA24 240306

Approuver la convention, se terminant le 2 septembre 2024, avec MURAL pour le projet Marché de nuit asiatique 2024 et accorder une contribution financière de 130 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 2 septembre 2024, avec MURAL pour le projet Marché de nuit asiatique 2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 130 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique central.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1242840015

CA24 240307

Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 juin 2025, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 100 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 juin 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 8 000 \$ à Alchimies, créations et cultures;
- 20 000 \$ à Artch - art contemporain émergent ;
- 10 000 \$ à Convention internationale de la culture urbaine (CICU);
- 12 000 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde;
- 15 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain;
- 35 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 100 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1244680006

CA24 240308

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2025, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour le soutien au développement social des quartiers, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Accorder à cette fin une contribution totale de 94 839 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2025, avec divers organismes pour le soutien au développement social des quartiers, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes, la part de l'Arrondissement représentant 3,73 % du budget total alloué dans le cadre de l'IMSDSL :

- 32 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 31 113 \$ à la Table inter-action du quartier Peter-McGill;
- 31 113 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 94 839 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1245179007

CA24 240309

Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2024, avec l'Association les chemins du soleil, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, Go jeunesse et le Centre récréatif Poupart inc., dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder à cette fin des contributions financières totalisant 30 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver six conventions, se terminant le 30 septembre 2024, dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 2 353 \$ à l'Association les Chemins du soleil;
- 10 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 3 529 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 4 706 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 7 059 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude Malépart;
- 2 353 \$ à Go jeunesse;

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1249693004

CA24 240310

Modifier la résolution CA24 240073 afin d'annuler la contribution financière de 25 000 \$ accordée à deux organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » de l'édition 2024

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA24 240073 adoptée le 12 mars 2024, approuvé les conventions, se terminant le 15 mars 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accordé une contribution totale de 178 700 \$;

Attendu que les organismes ne seront pas en mesure de réaliser les projets :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De modifier la résolution CA24 240073 afin d'annuler les contributions financières accordées dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » de l'édition 2024 aux organismes suivants :

- 10 000 \$ au Festival de musique de chambre de Montréal;
- 15 000 \$ à Mural;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1244680007

CA24 240311

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240312

Prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2023;

De décréter que ledit rapport est publié sur le site Internet de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1245958002

CA24 240313

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1242678041

CA24 240314

Approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2023 de l'arrondissement de Ville-Marie établis à 10 733 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2023 de l'arrondissement de Ville-Marie, totalisant 10 733 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1245958001

CA24 240315

Autoriser une affectation de surplus de 2 350 000 \$ à raison de 1 085 000 \$ pour l'année 2025 et de 1 265 000 \$ pour 2026, afin de soutenir la réalisation de la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et maintenir les services à la population

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 2 350 000 \$ à raison de 1 085 000 \$ pour l'année 2025 et de 1 265 000 \$ pour 2026, afin de soutenir la réalisation de la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et maintenir les services à la population;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à compter de l'année 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1248447003

CA24 240316

Autoriser une affectation du surplus de 1 100 000 \$ sur deux ans, à raison de 550 000 \$ par année, de 2025 à 2026, afin de soutenir la réalisation des actions identifiées dans le Plan local de déplacements, incluant la poursuite des projets de piétonnisation

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 1 100 000 \$, à raison de 550 000 \$ par année, de 2025 à 2026, afin de soutenir la réalisation des actions identifiées dans le Plan local de déplacement, incluant la réalisation des projets de piétonnisation;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à raison de 550 000 \$ par année, et ce, à compter de l'année 2025;

D'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1243172006

CA24 240317

Autoriser une dépense additionnelle de 277 884 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente 22-19606 accordée à Provencher Roy + associés architectes inc., pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Royaux, de la rue Larivière et de la rue de Rouen, majorant la dépense maximale à 1 116 501,48 \$, taxes et contingences incluses

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240032 adoptée à sa séance du 7 février 2023, autorisé une dépense de 225 966,27 \$, taxes incluses, à la firme Provencher Roy + associés architectes inc., pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 22-19606, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la portion sud du parc des Royaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 248 562,90 \$, taxes et contingences incluses;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240189 adoptée à sa séance du 6 juin 2023, autorisé une dépense additionnelle de 541 579,91 \$ à Provencher Roy + associés architectes inc. dans le cadre de l'entente 22-19606 pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Royaux et de la rue Larivière, majorant la dépense maximale de 297 037,57 \$ à 838 617,48 \$, taxes et contingences incluses;

Attendu que l'Arrondissement a décidé d'ajouter trois zones d'intervention à la portée du mandat :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une dépense additionnelle de 277 884 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente 22-19606 accordée à Provencher Roy + associés architectes inc., pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des

Royaux, de la rue Larivière et de la rue de Rouen, majorant la dépense maximale de 838 617,48 \$ à 1 116 501,48 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1239349003

CA24 240318

Autoriser une affectation de surplus de 113 313,67 \$, net de ristournes et accorder un mandat à Les services EXP inc. dans le cadre de l'entente 22-19695, pour la surveillance des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage, d'architecture de paysage et d'utilités publiques (CSEM) au parc Fleury-Mesplet - Autoriser une dépense pour un montant maximal de 339 147,17 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 113 313,67 \$, net de ristournes;

D'accorder un contrat à Les services EXP inc., dans le cadre de l'entente cadre 22-19695, pour la surveillance des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage, d'architecture de paysage et d'utilités publiques (CSEM) au parc Fleury-Mesplet et autoriser une dépense pour une somme maximale de 294 910,58 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 44 236,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1246164004

CA24 240319

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240320

Adopter, avec modifications, un règlement modifiant le Règlement d'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'ajouter des exigences relatives aux permis d'occupation temporaire du domaine public - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin d'ajouter des exigences relatives à l'occupation temporaire du domaine public lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 par sa résolution CA24 240261;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin d'ajouter des exigences relatives à l'occupation temporaire du domaine public » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 par sa résolution CA24 240261;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Attendu que l'annexe 2 de ce règlement a été modifiée après l'avis de motion :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter, avec modifications, le règlement CA-24-381 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'ajouter des exigences relatives aux permis d'occupation temporaire du domaine public ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-381
1243172005

CA24 240321

Adopter une résolution, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011), afin d'autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 429, avenue Viger Est - Union française de Montréal - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modifications, à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 429, avenue Viger, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 9, 18 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur et la densité maximales ainsi qu'au calcul de la hauteur ;
 - b) transformer et agrandir le bâtiment, le tout de manière substantiellement conforme aux plans 25 à 33 et 36 à 43 réalisés par Saucier + Perrotte Architectes estampillés par l'arrondissement le 22 février 2024.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la volumétrie doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;

- b) assujettir la délivrance de la demande de permis d'agrandissement au dépôt préalable d'une lettre de garantie, au montant de 150 000 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions de conservation du bâtiment existant identifié au plan 36 et devant être intégrée au projet de transformation visé par la présente autorisation;
 - c) la garantie monétaire visée par le paragraphe b. de l'article 2. doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que soient terminés les travaux visés par la présente autorisation ; advenant que ces travaux n'aient été réalisés dans un délai de 60 mois suivant la demande de permis mentionnée au paragraphe c. de l'article 2., la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - d) fournir, lors du dépôt d'une demande de permis d'agrandissement, en plus des documents requis par la réglementation, les documents suivants :
 - i) un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales du bâtiment existant, notamment son couronnement, ses lucarnes et son escalier extérieur, identifié au plan 36 visé par les travaux;
 - ii) un devis technique décrivant les mesures de protection du bâtiment existant identifié au plan 36, prises au moment des travaux d'excavation, de fondation et d'agrandissement les visant;
 - e) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) les matériaux de revêtement doivent tendre à reprendre les matériaux indiqués aux plans 30 à 33 ou être de grande qualité et durabilité;
 - ii) un retour à la pente d'origine est favorisé pour la toiture du volume conservé;
 - iii) l'aménagement de l'entrée sur Viger doit favoriser la sécurité, notamment en maximisant la visibilité depuis le domaine public;
 - iv) la topographie et le revêtement au sol doivent permettre d'éviter l'accumulation d'eau;
 - v) l'enveloppe du bâtiment et la conception de ses ouvertures doivent favoriser son étanchéité;
 - vi) sur les toits, en plus des espaces végétalisés, la plantation d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation et d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 475
1247303002

CA24 240322

Adopter une résolution autorisant la division de trois logements pour le bâtiment situé au 3495, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 7 mai 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2024, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 3495 rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 141.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'interdiction de diviser un logement;

- b) occuper et transformer le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 6 réalisés par Akelius inc. estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2024.
- 2) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet :

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 477
1244272002

CA24 240323

Adopter une résolution autorisant l'occupation, au-dessus du rez-de-chaussée, des usages « soins personnels » et « bureau » au même niveau qu'un logement pour le bâtiment situé au 1090, rue de Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 1090, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 183 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'interdiction, au-dessus du rez-de-chaussée, d'un usage commercial au même niveau qu'un logement ou à un niveau supérieur;
 - b) occuper le local situé au deuxième étage du bâtiment à des fins de bureaux ou de soins personnels, le tout de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 3 réalisés par Le Groupe Architex estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) déposer un rapport d'évaluation acoustique effectué in situ démontrant du faible impact du projet sur les usages résidentiels et, le cas échéant, prévoir des mesures de mitigation.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 480
1244272001

CA24 240324

Adopter une résolution autorisant la régularisation de la densité du bâtiment situé aux 1449-1457, rue Sainte-Catherine Ouest, tel que construit avec un local commercial supplémentaire en sous-sol, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1449-1457, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 43 et 46 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la densité maximale prescrite sur un terrain affecté par plus d'un indice de superficie de plancher maximal;
 - b) construire, maintenir ou occuper un bâtiment avec une densité de construction égale ou inférieure à un indice de densité maximal de 6 pour l'ensemble de la superficie actuelle du terrain de cet immeuble, constitué des lots 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) consentir, sur demande de la Ville de Montréal transmise au plus tard le 1^{er} mai 2027, à titre gratuit et en faveur celle-ci, une servitude réelle et perpétuelle de passage et de parc publics sur la partie du lot 3 550 498 du cadastre du Québec qui n'est actuellement pas occupée par le bâtiment visé ainsi que sur la totalité du lot municipal 6 412 466 du cadastre du Québec, à être cédé au propriétaire, le cas échéant;
- 3) De fixer un délai de 6 mois, à compter de la date de présentation d'un projet d'acte de servitude par la Ville, pour la signature de celui-ci par le propriétaire de l'immeuble visé, à défaut de quoi, la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 481
1247199002

CA24 240325

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 29 juin au 28 septembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public du 29 juin au 28 septembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 740 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 313 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 680 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 223 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 242 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1247317003

CA24 240326

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 6^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 6^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 389 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 741 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 314 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 681 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 243 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 224 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1245907007

CA24 240327

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements à la place Radio-Canada pour la saison estivale 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 742 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site de la place Radio-Canada, selon l'horaire des événements identifiés pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1248188006

CA24 240328

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'activités culturelles sur le terrain de Lespacemaker, au 2875 rue Hochelaga, pour la saison estivale 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o 743 concernant la tenue d'activités culturelles sur le terrain de LespaceMaker au 2875, rue Hochelaga, pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1248188007

CA24 240329

Modifier le calendrier des événements 2024 de la cuisine de rue et l'ordonnance nécessaire à sa réalisation, sur les sites identifiés pour la période du 14 avril au 31 octobre 2024, et approuver la convention modifiée avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le calendrier modifié des événements 2024 de la cuisine de rue pour la période du 14 avril au 31 octobre 2024;

D'approuver, à cette fin, la convention modifiée avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ);

D'édicter l'ordonnance P-1, o. 682 modifiant l'annexe A de l'ordonnance P-1, o. 676, autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public, aux sites et emplacements apparaissant au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1242840014

CA24 240330

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240331

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance interdisant le virage à gauche, entre 15 h à 19 h, sauf pour les véhicules autorisés et les autobus, à l'approche est de l'intersection des rues Ontario Est et Parthenais

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 390 interdisant le virage à gauche, entre 15 h à 19 h, sauf pour les véhicules autorisés et les autobus, à l'approche est de l'intersection des rues Ontario Est et Parthenais.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1245595001

CA24 240332

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), une ordonnance décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23 h et 3 h dans le cadre du projet pilote 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance P-1, o. 683 décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal, entre 23 h et 3 h, dans le cadre du projet pilote 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1246220003

CA24 240333

Édicter une ordonnance autorisant la gratuité des permis d'occupation temporaire du domaine public au 1635 boulevard Saint-Laurent (lot 2 161 220) dans le cadre des travaux de construction d'un projet de logements étudiants

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2024 (CA-24-370), l'ordonnance CA-24-370, o. 1 afin de réduire totalement le tarif exigible pour la délivrance des permis d'occupation temporaire du domaine public au 1635, boulevard Saint-Laurent (lot 2 161 220), dans le cadre des travaux de construction d'un projet de logements étudiants.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1243172004

CA24 240334

Accorder une dérogation mineure relativement à l'affichage pour le bâtiment situé au 1200, avenue McGill College, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure, notamment aux articles 479, 493, 501 et 502 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la méthode de calcul de la superficie maximale d'affichage, à l'obstruction d'une baie vitrée par l'enseigne d'un établissement et à l'installation d'une enseigne en saillie sur une façade ne comportant pas l'entrée principale d'un établissement pour le bâtiment situé au 1200, avenue McGill College, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) le calcul de la superficie maximale d'une enseigne pour un établissement doit se faire en fonction de la largeur de façade de l'avenue McGill College;
- b) l'enseigne obstruant une fenêtre n'est autorisée que si elle est accessoire à l'un des usages suivants :
 - i) accessoires et appareils électroniques et informatiques;
 - ii) accessoires personnels;
 - iii) bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie;
 - iv) matériel scientifique et professionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1247303003

CA24 240335

Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur en étage pour le bâtiment situé aux 429 et 435 à 441, rue De La Gauchetière Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment au paragraphe 2 de l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur d'un étage (vestibule), pour une partie du bâtiment situé aux 429 et 435 à 441, rue De La Gauchetière Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1244869003

CA24 240336

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « restaurant » au-delà de la superficie maximale prescrite pour le local 1400, au niveau rez-de-chaussée du bâtiment situé au 700, rue Wellington, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « restaurant » au-delà de la limite de superficie prescrite, prévu au paragraphe 1° de l'article 204 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour le local 1400 au niveau rez-de-chaussée du bâtiment situé au 700, rue Wellington, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- implanter l'usage mentionné à la présente autorisation uniquement dans le local 1400, d'une superficie de 465 mètres carrés, identifié sur le plan A005 réalisé par Azad Chichmanian, architecte le 24 février 2020 et estampillé par l'arrondissement le 18 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1245289006

CA24 240337

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle » au 1000, avenue Papineau, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « occupation événementielle », prévu à l'article 385.4 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à des activités et des événements à caractères communautaire, socioculturel et éducatif au 1000, avenue Papineau, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- implanter l'usage mentionné à la présente autorisation uniquement à l'emplacement identifié sur les plans estampillés par l'Arrondissement le 19 juin 2024;
- diriger les dispositifs d'éclairage vers le sol;
- déposer une demande d'ordonnance sur le bruit en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., C. B-3) auprès de l'arrondissement pour les saisons estivales 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1249276004

CA24 240338

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « parc de stationnement public intérieur » pour le bâtiment situé au 1000, rue De la Gauchetière Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « parc de stationnement public intérieur », prévu à l'article 232 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour les cinq niveaux souterrains du bâtiment situé au 1000, rue De la Gauchetière Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- la sortie du stationnement sur la rue Mansfield doit être pourvue de mesures de sécurité visant à assurer une bonne visibilité entre véhicules et piétons.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1247400003

CA24 240339

Adopter une résolution modifiant la résolution CA20 240050 autorisant 4 enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution CA20 240050 par :
 - a) le remplacement du sous-paragraphe a) par le suivant :

« a) de déroger à l'article 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gauchetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908), afin d'autoriser les enseignes substantiellement conformes aux plans numérotés 1 à 8, préparés par Icubic inc. en date du 15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 14 novembre 2019, ainsi qu'aux plans numérotés 9 et 10, préparés par Access Enseignes inc., estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 18 juin 2024. »;
 - b) l'ajout, à la suite des plans numérotés 1 à 8, préparés par Icubic inc. en date du 15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 14 novembre 2019, annexés à la résolution CA20 240050, les plans numérotés 9 et 10, préparés par Access Enseignes inc., estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 18 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
pp 482
1244272004

CA24 240340

Adopter une résolution autorisant la division d'un logement pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 141.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'interdiction de diviser un logement;
 - b) occuper et transformer le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 9 réalisés par Gracia Romero, architecte, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 20 juin 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'aménagement et l'occupation des logements doivent être substantiellement conformes aux plans réalisés par Gracia Romero, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 20 juin 2024;
- 3) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20
pp 483
1247400004

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 septembre 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 05.

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Valérie Plante
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240344 lors de la séance du conseil tenue le 10 septembre 2024.